



Si je décédais  
prématurément,  
qui s'occuperait de  
mes versements  
hypothécaires ?

BMO  Assurance

Ici, pour vous.<sup>MC</sup>

Laissez-nous vous  
aider à élaborer un  
plan qui **protégera  
financièrement  
votre bien le plus  
précieux.**



# L'assurance vie hypothécaire

---

Votre maison est votre actif le plus précieux. Vous souscrivez une assurance habitation afin de la protéger contre les dommages pouvant être causés par un incendie ou d'autres événements imprévus. Alors, pourquoi ne la protégeriez-vous pas contre une perte de revenu ou un défaut de paiement dus à un décès imprévu dans votre famille?

Lorsque vous souscrivez une assurance vie hypothécaire, vous achetez une protection financière qui vous permettra, à vous et à votre famille, d'accéder à des fonds pour payer vos versements hypothécaires ou rembourser le solde dû sur votre prêt si un imprévu survenait. En optant pour une assurance vie temporaire de BMO<sup>MD</sup> Assurance à titre d'assurance hypothécaire, vous profiterez des avantages suivants :

- des taux de primes et une couverture garantis;
- une couverture transférable qui reste en vigueur même si vous déménagez ou changez de prêteur hypothécaire;
- des prestations non imposables qui sont versées directement à votre bénéficiaire désigné, qui pourra les utiliser selon ses besoins;
- l'assurance est transformable en assurance viagère sans avoir à présenter d'autres justifications médicales d'assurabilité<sup>1</sup>;
- selon votre état de santé, vous pourriez être admissible à un taux privilégié (moins élevé) sur les primes.

Votre dette hypothécaire peut diminuer au fil du temps, mais le capital assuré en vertu de votre assurance vie temporaire demeurera fixe. Cela vous offre la possibilité de conserver votre assurance vie pour couvrir le solde restant sur votre prêt hypothécaire ainsi que d'autres obligations, comme les prêts personnels, le solde de comptes de carte de crédit, les frais de scolarité et les frais funéraires, ou pour fournir un revenu aux autres membres de votre famille.

# L'assurance hypothécaire en cas de maladie grave

---

Les cancers potentiellement mortels, les crises cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les trois maladies graves qui touchent le plus de Canadiens actuellement. Vous connaissez peut-être quelqu'un parmi vos amis, votre parenté, vos voisins ou vos collègues de travail qui a déjà souffert d'une maladie grave.

Bien qu'il soit rassurant de savoir que, grâce aux nouvelles avancées médicales, un plus grand nombre d'entre nous survivront à la maladie grave – vous pourriez ne jamais vous remettre des pertes financières souvent dévastatrices subies.

Quelle source de fonds utiliseriez-vous pour couvrir les frais médicaux que le régime provincial d'assurance-maladie ne couvre pas, ou si vous avez besoin de soins médicaux immédiats à l'extérieur du Canada? Si on vous diagnostiquait une maladie grave, vous pourriez avoir besoin d'équipement spécial coûteux ou devoir réaménager votre domicile ou votre véhicule. Quel impact ces frais imprévus auraient-ils sur votre capacité à effectuer vos versements hypothécaires durant votre rétablissement?

En ajoutant une garantie d'assurance contre la maladie grave de BMO<sup>MD</sup> Assurance à votre police d'assurance temporaire, vous profiterez des avantages suivants :

- 26 troubles médicaux couverts;
- des prestations qui vous sont versées directement et non à votre bénéficiaire ou à votre prêteur hypothécaire;
- des prestations qui ne dépendent pas de votre aptitude à travailler;
- si vous optez pour un avenant d'assurance temporaire contre la maladie grave d'une durée de 10 ou 20 ans, votre couverture peut être transformée en une police d'assurance contre la maladie grave (vous couvrant jusqu'à 75 ou 100 ans) sans autres justifications médicales d'assurabilité<sup>1</sup>;
- le programme **Ressources santé de BMO Assurance** sans frais supplémentaires<sup>2</sup>.

En ajoutant une assurance contre la maladie grave à votre police d'assurance vie temporaire, vous ferez des économies grâce à notre rabais pour polices multiples.

# Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous engageons à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.



Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité sur [bmoassurance.com](https://www.bmoassurance.com)

<sup>MD</sup> Best Doctors est une marque déposée de Best Doctors Inc., utilisée sous licence.

<sup>1</sup> Sous réserve de certaines conditions. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre conseiller en assurance

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, adressez-vous à votre conseiller en assurance BMO Assurance n'offre les services que sur la base d'un renvoi et n'exigera aucun frais pour les services fournis. Shepell-fgi et Best Doctors n'exigeront aucun frais pour les services qu'ils fournissent. Vous pourriez toutefois engager des frais supplémentaires pour des services ou pour des fournisseurs qui vous sont recommandés par Shepell-fgi ou par Best Doctors. Vous engagez ces frais à votre propre discrétion et BMO Assurance n'est aucunement responsable de les régler.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.



## **BMO Société d'assurance-vie**

60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5

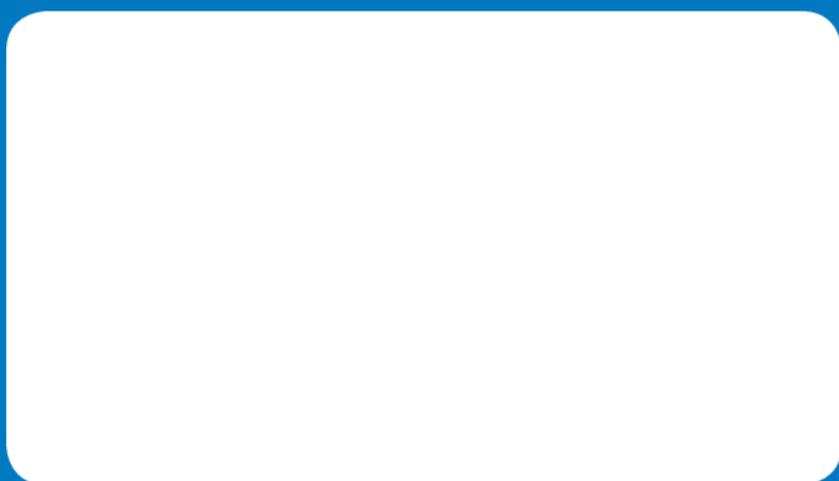


**1-877-742-5244**



**bmoassurance.com**

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de BMO Assurance ou de nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous, au 1-877-742-5244.



**Ici, pour vous.<sup>MC</sup>**

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

<sup>MC/MD</sup> Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

07/17-1390 H

364F (2017/10/02)